

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2007**

### *COMPTE RENDU*

#### **Approuvé le**

L'an deux mille sept, le six juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame DELPORTE, Maire.

Etaient présents : Mme DELPORTE, MM. SEUILLOT, LECLERCQ, Mme BELMIN, M. NIVERT, Mme GRIZARD, MM. MONPERT, LEFEVRE, Mme CHAVY, MM. TACCON, ALEMANY, DELASALLE, Mmes DUCHENNE, LEQUELLENEC, PRUZINA, DEKKER, M. LEBEGUE, Mme LACROIX-COQUILLAUD, MM. DECHERY, BONY.

<u>Procurations</u> :	M. PROUTS	à	M. TACCON
	M. MAUBERT	à	M. MONPERT
	M. MALVOISIN	à	Mme CHAVY
	Mme HIRSCH ROBINSON	à	M. SEUILLOT
	M. TRUFFET	à	Mme LACROIX-COQUILLAUD
	Mme BLAIS-PERRIN	à	M. DECHERY

Absent excusé : Mme BARTHOT

Absents : MM. LUDWIG, DOYEN

En exercice	:	29
Présents	:	20
Votants	:	26

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h30.

Monsieur LECLERCQ est élu secrétaire de séance par :  
Voix contre : 3 voix (TRUFFET, DOYEN, BARTHOT)  
Voix pour : 25 voix  
Abstentions : 0 voix

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, Madame le Maire dit que ce jour ont eu lieu les funérailles de Monsieur Roger ROMILLY qui fut, durant toute sa vie, dévoué pour la commune de Bois le Roi - directeur de l'école primaire, puis du CEG et du collège de Bois le Roi, membre du Comité de Libération de la commune, Premier Adjoint de la Ville, Président fondateur de la Base Régionale de Plein Air et de Loisirs, président de plusieurs syndicats intercommunaux - il était apprécié de tous. Madame le Maire demande au Conseil de respecter une minute de silence à sa mémoire en y associant trois autres personnes décédées ces derniers jours : Monsieur Jack LALOY, qui s'était engagé dans l'animation des sports à Bois le Roi, Madame Régine LIM, ancienne directrice de l'école maternelle, de Monsieur Claude BOUGHIN, animateur de tant de fêtes et président de l'association « Les Fermiers Bacots »

#### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 AVRIL 2007**

**Le compte-rendu est approuvé par :**

Contre : 0 voix  
Abstentions : 1 voix (LEBEGUE)  
Pour : 25 voix

#### **1/ DESIGNATION DU JURY CRIMINEL**

Conformément à la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 modifiée par les lois n°80-1042 du 29 décembre 1980 et n°81-82 du 2 février 1981, la désignation des jurés d'assises pour l'année 2007 doit être effectuée en Mairie.

Cette désignation s'effectue par tirage au sort sur les listes électorales comme les années précédentes, il y a lieu de porter sur la liste préparatoire un nombre de noms qui sera le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral de répartition soit 12 personnes pour la Ville de Bois le Roi.

Pour la constitution de cette liste ne sont pas retenues les personnes n'ayant pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit. La limite d'âge ayant été supprimée, il appartient à la Commission près la Cour d'Assises de s'inquiéter des incompatibilités ou incapacités des personnes. Il revient au Maire d'informer le Greffier en Chef des inaptitudes légales qui frapperaient les personnes portées sur la liste préparatoire.

Par tirage au sort, le Conseil Municipal a porté les personnes suivantes sur la liste préparatoire :

- MAREK Philippe
- ZOPPARDO Claire
- GRANGER Raymonde
- GEORGES Vanessa
- MARCINIAK Danièle
- REBAUD Antoine
- MARIE Marjorie
- CRATE Tracy
- FERET Laurence
- DESBOUCHE Sylvie
- BATICLE Marc
- RENAUD Philippe

## **2/ AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LE SDIS DE SEINE ET MARNE**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SDIS de Seine et Marne sollicite l'utilisation des copieurs de la commune.

La convention prévoit un engagement durant 3 ans. Le SDIS remboursera la commune suivant le tarif suivant :

	Tarifs
Format A4 recto noir et blanc	0.18€
Format A4 recto verso noir et blanc	0.36€
Format A4 recto couleur	0.36€
Format A4 recto verso couleur	0.72€
Format A3 recto noir et blanc	0.36€
Format A3 recto verso noir et blanc	0.72€
Format A3 recto couleur :	0.72€
Format A3 recto verso couleur	1.44€

Monsieur LEBEGUE demande pourquoi le SDIS ne fait pas l'acquisition d'une photocopieuse. Madame le Maire répond que c'est une possibilité qui pourra être envisagée mais qu'en tout état de cause le matériel de la commune est plus performant pour les gros tirages que ce que pourrait acheter le SDIS.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette convention. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** approuve cette convention.

## **3/ TARIFS MUNICIPAUX DE DELIVRANCE DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS**

Madame le Maire expose que suite à une précision du contrôle de légalité sur les conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif, il nous a été demandé de modifier les tarifs suivant, afin de se mettre en conformité avec l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> octobre 2001.

Ainsi les tarifs conformes sont :

Disquette gravée 1,83 €  
CD Rom gravé 2,75 €

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ces nouveaux tarifs.  
Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les nouveaux tarifs.

#### **4/ DEMANDE DE PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE POUR DEUX JOURS AU ZOO DE BEAUVAIL**

Madame GRIZARD explique qu'un séjour est organisé dans le cadre d'un projet sur les rapaces et fait suite à l'intervention d'un groupe de fauconniers le 25 avril dans le parc de la Mairie de Bois le Roi et d'une sortie au spectacle des rapaces de Provins au mois de juin. Ce séjour s'inscrit dans le cadre un travail axé sur les rapaces qui a eu lieu tout au long de l'année qui vient de s'écouler.

Ce séjour se déroulera le 19 et 20 juillet 2007 pour un groupe de 24 enfants de CE2 - CM1 - CM2 encadrés par 4 animateurs au parc animalier de Beauval.

Madame GRIZARD propose de retenir les tarifs suivants avec des chiffres arrondis (Selon revenus imposables du couple, au vu de la feuille d'imposition)

<b>Revenus mensuels</b>	<b>1er enfant</b>	<b>2ème enfant</b>	<b>3ème enfant</b>
Jusqu'à 1 067.14 €	26.00 €	22.10 €	16.90 €
De 1 067.15€ à 1 829.39 €	41.60 €	35.36 €	26.65 €
1 829.40 € et +	52.00 €	44.20 €	33.80 €

La différence entre le coût total et la participation des familles, qui est estimée à **1250 €** sera supportée à **50% par la commune et 50 % par la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.**

Monsieur LEBEGUE trouve que cela est cher pour un séjour de seulement 2 journées.

Madame GRIZARD dit que cela permet aux enfants de partir même si leurs parents sont réticents à les laisser pour des périodes plus longues. Par ailleurs, Madame GRIZARD insiste sur le fait que le programme de ces 2 jours est très riche et que cela a été validé avec les accompagnateurs et les parents.

Monsieur LEBEGUE ajoute que ci le programme et la durée du séjour ont été approuvés par les personnes intéressées alors il n'a pas à s'opposer, mais il déplore que seuls 24 enfants partent alors qu'une centaine avait participé au travail sur les rapaces.

Madame GRIZARD dit qu'il n'y a pas eu de demande supplémentaire et qu'aucune n'a été refusée.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de voter ce tarif du séjour ainsi que la participation financière de la commune, et de l'autoriser à déposer les demandes de subvention.

Le conseil municipal, **par,**

Contre : 0 voix

Abstentions : 3 voix (TRUFFET, LEBEGUE, LACROIX-COQUILLAUD)

Pour : 23 voix

Approuve le tarif du séjour ainsi que la participation financière de la commune, et autorise Madame le Maire à déposer les demandes de subvention

#### **5/ AVENANT N°1 A LA CONVENTION POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS DE CHARTRETTES AU CENTRE DE LOISIRS DE BOIS LE ROI**

Madame le Maire rappelle que le 20 juin 2004, les communes de Chartrettes et de Bois le Roi, ont signé une convention permettant l'accueil des enfants de Chartrettes au centre de loisirs de Bois le Roi.

Cette convention prévoit que le montant de la participation financière de Chartrettes est fixé au prix de revient journée-enfant. Lors de la signature de la convention, ce prix a été fixé pour l'année scolaire 2004/2005 à 34,78€.

Depuis, ce prix n'a pas été réévalué. C'est pourquoi pour prendre en compte l'évolution de ce coût il convient de passer un avenant n°1 à la convention.

Ainsi, le coût journée-enfant appliqué à l'année scolaire 2007/2008 est fixé à 35,62€.

Par ailleurs, chaque année, avant le 30 juin, la commune de Bois le Roi, délibérera pour fixer ce coût pour l'année scolaire à venir. Il est rappelé que ce coût est basé sur le montant des dépenses réelles du centre de loisirs telles qu'elles apparaissent sur le compte administratif de l'année n-1.

Monsieur LEBEGUE demande combien d'enfants de Chartrettes sont concernés par cette convention.

Madame le Maire répond que cela concerne une dizaine d'enfants par an.

Monsieur LEBEGUE déplore que si la Communauté de Communes fonctionnait normalement il n'y aurait pas besoin de cette convention.

Madame le Maire répond que le problème serait sûrement le même.

Madame le Maire demande au conseil d'approuver l'avenant n°1 à la convention pour l'accueil des enfants de Chartrettes au centre de loisirs de Bois le Roi.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** approuve l'avenant n°1 à la convention pour l'accueil des enfants de Chartrettes au centre de loisirs de Bois le Roi.

## **6/ COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET 2006 DE L'EAU**

Madame le Marie quitte la séance et Monsieur SEUILLOT est désigné pour présider la séance.

Madame LACROIX-COQUILLAUD et Monsieur LEBEGUE s'étonnent de ne pas avoir reçu le compte administratif de l'eau.

Monsieur LEFEVRE lui présente les excuses de la part des services et lui indique qu'elle a en revanche bien été destinataire de la synthèse de ce compte administratif. Les documents sont sur la table en séance et peuvent être consultés.

Monsieur LEFEVRE rappelle que le budget 2006 a été voté en équilibre en dépenses et en recettes d'exploitation à la somme de 497 723.79 € qui se décomposent de la manière suivante :

- Budget Primitif	160 616.00 €
- DM n° 1	337 107.79 €

Monsieur LEFEVRE présente les chiffres du compte administratif 2006 pour la section exploitation:

<b>DEPENSES</b>	<b>TOTAL REALISE</b>
Total 011 – Charges à caractère général	2 696.82
Total 66 – Charges financières	10 492.97
Total 68 – Autres charges gestion courante	56 464.01
<b>TOTAL</b>	<b>69 653.80</b>

<b>RECETTES</b>	<b>TOTAL REALISE</b>
Total 013 – Atténuation de charges	4 053.83
Total 70 – Produits de gestion courante	154 571.20
Total 77 – Produits exceptionnels	1 170.51
<b>TOTAL</b>	<b>159 795.54</b>

<b>RESULTAT d'EXPLOITATION</b>	
DEPENSES	- 69 653.80
RECETTES	+ 159 795.54
<b>EXCEDENT</b>	<b>+ 90 141.74</b>

### **SECTION d'INVESTISSEMENT**

Le budget 2006 a été voté en équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 560 183.59 € qui se décomposent de la manière suivante :

- Budget Primitif	285 336.00 €
- DM n° 1	274 847.59

Les chiffres du compte administratif 2006 en investissement sont les suivants :

<b>DEPENSES</b>	<b>TOTAL REALISE</b>
Total 13 – Amortissement subventions invest	1 170.51
Total 16 – Emprunts	36 352.59
Total 23 – Immobilisations en cours (HT)	14 409.28
Total 27 – Autres immob (TVA)	2 824.22
<b>TOTAL</b>	<b>54 756.60</b>

<b>RECETTES</b>	<b>TOTAL REALISE</b>
Total 10 – Affectation du résultat 2004	11 259.97
Total 13 – Subventions d'investissement	1 170.51
Total 16 – Emprunts reçus	3 354.31
Total 27 – Autres immo (récupération TVA)	2 824.22
Total 28 – Amortissements	56 464.01
<b>TOTAL</b>	<b>75 073.02</b>

<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	
DEPENSES	- 54 756.60
RECETTES	+ 75 073.02
<b>EXCEDENT</b>	<b>+ 20 316.42</b>

<b>RESTES A REALISER 2006</b>	
DEPENSES	- 184 702.64
RECETTES	+ 35 909.45
<b>TOTAL</b>	<b>- 148 793.19</b>

Résultat à la clôture de l'exercice 2005	+ 11 595.23
Résultat de l'exercice 2006	+ 20 316.42

D'où

Résultat de clôture de l'exercice 2006	+ 31 911.65
Solde des restes à réaliser 2005 (D – R)	- 148 793.19
<b>Total</b>	<b>- 116 881.54</b>

Le résultat d'investissement est donc déficitaire et il y a lieu de l'affecter.

Madame LACROIX-COQUILLAUD demande à quoi correspondent les recettes inscrites en reste à réaliser.

Monsieur LEFEVRE lui explique qu'il s'agit de subventions qui seront versées à la commune une fois les travaux correspondants terminés. Il précise que ces subventions sont acquises de manière certaine.

Madame LACROIX-COQUILLAUD demande si une commission des finances a été convoquée avant le conseil de ce soir, car elle n'a reçu aucune convocation. Monsieur LEFEVRE lui répond qu'une réunion de la commission des finances s'est tenue le 22 mai et qu'elle y était évidemment conviée. Madame LACROIX-COQUILLAUD affirme ne pas avoir reçu cette convocation.

Monsieur SEUILLOT lui présente les excuses de la municipalité. Madame LACROIX-COQUILLAUD les accepte.

Monsieur BONY veut savoir pourquoi le taux de dépenses réalisées par rapport à celles budgétisées est de 14% en exploitation et de 9% en investissement.

Monsieur LECLERCQ explique qu'une partie des travaux de remplacement des branchements de plomb n'a pas été réalisée.

Monsieur TACCON ajoute que le virement entre la section exploitation et investissement qui est inscrit au budget est une opération d'ordre et n'apparaît donc pas dans le réalisé. Monsieur LEFEVRE précise que c'est le cas des opérations d'ordre qui ne font pas l'objet d'un titre ou d'un mandat.

Monsieur SEUILLOT demande au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2006 pour le budget de l'eau.

Madame LACROIX-COQUILLAUD dit qu'elle vote contre car elle n'a pas reçu le compte administratif de l'eau ni la convocation pour la commission des finances.

Messieurs BONY et DECHERY constatent que l'exécution du budget est conforme à ce qui avait été voté et donc il vote pour.

Le Conseil Municipal, **par,**  
Contre : 1 voix (LACROIX-COQUILLAUD)  
Abstentions : 2 voix (TRUFFET, LEBEGUE)  
Pour : 22 voix  
Approuve le compte administratif 2006 du budget de l'eau.

## **7/ COMPTE ADMINISTRATIF 2006 DE LA COMMUNE**

Monsieur LEFEVRE présente le compte administratif 2006 de la commune :

### SECTION de FONCTIONNEMENT

Le budget 2006 a été voté en équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 5 225 917.96 € qui se décompose de la manière suivante :

- Budget Primitif	5 043 654.00 €
- DM n° 1	67 007.96 €
- DM n° 2	0 €
- DM n° 3	115 256. 00 €
- DM n° 4	0 €

Les chiffres du compte administratif 2006 sont les suivants :

<b>DEPENSES</b>	<b>TOTAL REALISE</b>
Total 011 - Charges à caractère général	1 448 663.29
Total 012 -Charges de personnel	2 098 276.37
Total 65 -Autres charges gestion courante	607 303.81
Total 66 -Charges financières	112 408.96
Total 67 -Charges exceptionnelles	2 798.37
Total 68 -Amortissements	118 646.55
<b>TOTAL</b>	<b>4 388 097.35</b>

<b>RECETTES</b>	<b>TOTAL REALISE</b>
Total 013 -Atténuation de charges	31 989.92
Total 70 -Vente de produits	303 652.28
Total 73 -Impôts et taxes	3 925 728.31
Total 74 -Dotations, subventions	1 050 288.56
Total 75 -Autres produits de gestion courante	62 696.85
Total 76 - Produits financiers	687.42
Total 77 – Produits exceptionnels	20 612.15
<b>TOTAL</b>	<b>5 395 655.49</b>

<b>RESULTAT de FONCTIONNEMENT</b>	
DEPENSES	- 4 388 097.35
RECETTES	+ 5 395 655.49
<b>EXCEDENT</b>	<b>+ 1 007 558.14</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget 2006 été voté en équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 4 529 464.17 € qui se décompose de la manière suivante :

- Budget primitif	2 789 216.00 €
- DM n°1	0.00 €
- DM n°2	1 669 692.17 €
- DM n°3	70 556.00 €
- DM n° 4	0.00 €

En investissements, Les chiffres du compte administratif 2006 sont les suivants :

<b>DEPENSES</b>	<b>TOTAL REALISE</b>
Total 16 -Remboursement d'emprunts	235 586.81
Total 20 -Immobilisations incorporelles	108.00
Total 21 - Immobilisations corporelles	355 625.31
Total 23 -Immobilisations en cours	993 316.93
<b>TOTAL</b>	<b>1 584 637.05</b>

<b>RECETTES</b>	<b>TOTAL REALISE</b>
Total 10 - Dotations	1 118 318.43
Total 13 -Subventions d'investissement	342 358.79
Total 16 -Emprunts	1 048 000.00
Total 28 - Amortissement des immobilisations	118 646.55
<b>TOTAL</b>	<b>2 627 323.77</b>

<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	
DEPENSES	- 1 584 637.05
RECETTES	+ 2 627 323.77
<b>EXCEDENT</b>	<b>+ 1 042 686.72</b>

<b>RESTES A REALISER 2006</b>	
DEPENSES	- 1 590 267.02
RECETTES	+ 1 245 953.33
<b>TOTAL</b>	<b>- 344 313.69</b>

Le résultat d'investissement étant excédentaire par rapport aux restes à réaliser 2006, il n'y a lieu de procéder à l'affectation du résultat pour 2006:

Résultat à la clôture de l'exercice 2005	- 521 844.97
Résultat de l'exercice 2006	+ 1 042 686.73

D'où

Résultat de clôture de l'exercice 2006	+ 520 841.76
Solde des restes à réaliser 2006(D - R)	- 344 313.69
Dépenses 1 590 267.02	
Recettes 1 245 953.33	
<b>Total</b>	<b>+ 176 528.07</b>

A ces informations, Monsieur LEFEVRE explique en complément que par rapport à 2005, les charges à caractères générales ont diminué de 7 % en 2006 et les charges de gestion courantes de 6 %. Quant aux charges de personnel elles n'ont augmenté que de 1,7 % par rapport à 2005. Quant aux recettes elles ont progressées de 1%. Enfin Monsieur LEFEVRE constate que les dépenses d'investissement ont été réalisées à 70 %.

Madame LACROIX-COQUILLAUD demande ce qu'il en est des Attributions Compensatoires de la Taxe Professionnelle (ACTP) qui devaient être versées par la Communauté de Commune.

Monsieur TACCON explique qu'en 2006 la ville a émit pour 664 000 € de titres pour percevoir ces ACTP. Environ 160 000 correspondait à une régularisation pour l'année 2005 et le reste était l'estimation de ce que Bois le Roi s'attendait à recevoir au titre de 2006. La ville a encaissé une partie de ses titres.

Madame LACROIX-COQUILLAUD dit que ses titres ont été annulés et que Bois le Roi ne touchera rien à ce titre.

Monsieur TACCON dit que pour l'instant rien n'est annulé. Le montant des ACTP est en négociation et l'on attend les résultats des négociations qui se tiennent à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées pour savoir ce qu'il adviendra des titres émis. Si la négociation aboutit à un montant inférieur à ce qui avait été prévu, nous mettrons la différence en provision. Il en sera de même pour 2007.

Pour conclure, Monsieur TACCON précise que l'autofinancement initialement prévu était de 400 000€ mais qu'en réalité il a été de 1 000 000€. Il demande cependant au Conseil de rester prudent car il craint un tassement de nos recettes fiscales. Il convient donc de rester prudent pour préserver notre niveau d'investissements.

Monsieur SEUILLOT demande au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2006 pour le budget de la commune.

Monsieur DECHERY explique qu'il a voté contre le budget primitif 2006 mais que le compte administratif est fidèle au budget primitif. Monsieur BONY et lui-même vont donc s'abstenir.

Le Conseil Municipal, **par,**

Contre : 3 voix (LACROIX-COQUILLAUD, TRUFFET, LEBEGUE)

Abstentions : 3 voix (BONY, DECHERY, BLAIS-PERRIN)

Pour : 19 voix

Approuve le compte administratif 2006 du budget de la commune.

## 8/ COMPTE DE GESTION DE L'EAU

Madame le Maire regagne la salle du Conseil et reprend la présidence de séance.

Madame le Maire explique que le Compte de Gestion de l'exercice 2006 du Service de l'Eau de la Ville de Bois le Roi, dressé par Monsieur le Receveur Municipal et remis à Madame le Maire, dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES NETTES	75 073.02	159 795.54	234 868.56
DEPENSES NETTES	54 756.60	69 653.80	124 410.40
RESULTAT Excédent Déficit	(E) 20 316.42	(E) 90 141.74	(E) 110 458.16

Est en parfaite concordance avec le Compte Administratif.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver le Compte de Gestion du Service de l'Eau de la Ville de Bois le Roi, établi pour l'exercice 2006 par Monsieur le Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal, **par,**

Contre : 0 voix

Abstentions : 3 voix (LACROIX-COQUILLAUD, TRUFFET, LEBEGUE)

Pour : 23 voix

Approuve le compte de gestion 2006 du service de l'eau.

## 9/ COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE

Madame le Maire explique que le compte de Gestion de l'exercice 2006 de la ville de Bois le Roi produit par Monsieur le Receveur municipal dont les résultats de clôture s'établissent comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES NETTES	2 627 323.77	5 395 655.49	8 022 979.26
DEPENSES NETTES	1 584 637.05	4 388 097.35	5 972 734.40
RESULTAT Excédent..... Déficit	(E) 1 042 686.72	(E) 1 007 558.14	2 050 244.86

Le compte de Gestion est en parfaite concordance avec les écritures retracées par le Compte Administratif.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver le compte de gestion du budget communal 2006.

Madame LACROIX ne comprend pas que l'annulation des ACTP n'apparaisse pas sur le compte de gestion alors que le compte rendu du conseil communautaire dit que les titres ont été annulés.

Monsieur LEFEVRE précise que les titres ont été émis, mais pas honorés dans leur totalité. Cependant ils restent inscrits au bilan.

Le Conseil Municipal, **par,**

Contre : 0 voix

Abstentions : 3 voix (LACROIX-COQUILLAUD, TRUFFET, LEBEGUE)

Pour : 23 voix

Approuve le compte de gestion 2006 de la commune.

Madame LACROIX-COQUILLAUD quitte la séance.

## **10 –AFFECTATION DU RESULTAT 2006 ET DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR LE BUDGET COMMUNE**

Monsieur LEFEVRE propose l'affectation des résultats suivante :

Excédent de fonctionnement dégagé par l'exercice 2006 :	1 007 558,14
Résultat antérieur reporté	67 007,96
<b>Disponible à l'affectation</b>	<b>1 074 566,10</b>
Besoin de financement de l'exercice 2006 (Néant)	
Résultat de l'exercice 2006 excédentaire de	1 042 686,72
Solde antérieur (déficitaire)	-521 844,97
Solde des restes à réaliser 2006 (Dépenses - Recettes)	-344 313,69
Résultat de clôture de 2006 avec les restes à réaliser	<b>176 528,06</b>
<b>Total à couvrir pour affectation du résultat</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de fonctionnement à reporter</b>	<b>1 074 566,10</b>

La section investissement étant excédentaire, il n'y a pas lieu de procéder à une affectation du résultat.

Monsieur LEFEVRE propose la décision modificative du budget suivante qui intègre l'affectation du résultat et de nouveaux besoins en investissements :

## 1°) SECTION INVESTISSEMENT

### DEPENSES

#### Reprise des restes à réaliser 2006

Dépenses 1 590 267,02

#### Nouveaux crédits demandés :

Art. 2128 - Aménagement espaces verts Clos St Père 33 531,00

Art. 2135 - Pose de clôture Centre de loisirs 5 417,00

Art. 2135 - Pose de clôture Roseraie 2 391,00

Art. 2135 - Mise en conformité chaufferie Gymnase 5 407,00

Art. 2135 - Pose tôle acier Bulle Tennis 795,00

Art. 2188 - Acquisition de 4 isoloirs pour handicapés 1 034,00

Art. 2188 - Acquis guirlandes illum Noël (Régul 2006) 9 121,00

Art. 2313 - Désouchage Centre de loisirs 3 230,00

Art. 2313 - Espace Multiculturel 104 227,17

Art. 020 - Dépenses imprévues 142 331,00

**Soit un total de DEPENSES de 1 897 751,19**

### RECETTES

#### Reprises des restes à réaliser 2006

Recettes 1 245 953,33

#### Nouveaux crédits

Excédent investissement cumulé 520 841,76

Virement de la section fonctionnement 1 080 403,10

Diminution de l'emprunt budgétisé en 2007 -949 447,00

**Soit un total de RECETTES de 1 897 751,19**

## 2°) SECTION de FONCTIONNEMENT

### RECETTES

Reprise de l'excédent de fonctionnement 1 074 566,10

Dont :

Résultat de clôture 2005 : + 1 015 490.26 €

Affectation du résultat : - 948 482.30 €

Régularisations suite aux états reçus

Dotation forfaitaire -1 861,00

Contributions directes -4 821,00

Alloc compensation TP 5 911,00

Alloc compensation TF 7 541,00

Alloc compensation TH -933,00

**Soit un total de RECETTES de 1 080 403,10**

### DEPENSES

Afin d'équilibrer le budget en dépenses et en recettes de fonctionnement, répartition des dépenses suivant les besoins demandés

Virement de la section fonctionnement à la section investissement 1 080 403,10

**Soit un total de DEPENSES de 1 080 403,10**

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir autoriser cette affectation du résultat et cette décision modificative du budget de la commune.

Le conseil municipal, **par**

**Contre** : 0 voix

**Abstention** : 1 voix (LEBEGUE)

**Pour** : 23 voix

Approuve l'affectation du résultat et la décision modificative du budget de l'a commune n°1

## **11/ AFFECTATION DU RESULTAT 2006 ET DECISON MODIFICATIVE N°1 POUR LE BUDGET DE L'EAU**

Monsieur LEFEVRE propose l'affectation des résultats suivante :

Excédent de fonctionnement dégagé par l'exercice 2006 :	90 141,74
Résultat antérieur reporté	337 107,79
<b>Disponible à l'affectation</b>	<b>427 249,53</b>

Besoin de financement de l'exercice 2006	
Résultat de l'exercice 2006 excédentaire de	20 316,42
Solde antérieur (excédentaire)	11 595,23
Solde des restes à réaliser 2006 (Dépenses - Recettes)	-148 793,19
Résultat de clôture de 2006 avec les restes à réaliser	<b>-116 881,54</b>

**Total à couvrir pour affectation du résultat** **116 881,54**

**Excédent de fonctionnement à reporter** **310 367,99**

Monsieur LEFEVRE propose la décision modificative du budget suivante qui intègre l'affectation du résultat et de nouveaux besoins en investissements :

### **1°) SECTION INVESTISSEMENT**

#### **DEPENSES**

##### **Reprise des restes à réaliser 2006**

Dépenses 184 702,64

##### **Nouveaux crédits demandés :**

2315 - Travaux divers (Equilibre du budget) 257 561,99

**Soit un total de DEPENSES de**

**442 264,63**

#### **RECETTES**

##### **Reprises des restes à réaliser 2006**

Recettes 35 909,45

##### **Nouveaux crédits**

Excédent investissement cumulé 31 911,65

Affectation du résultat 116 881,54

Virement de la section fonctionnement 310 367,99

Diminution de l'emprunt budgétisé en 2007 -52 806,00

**Soit un total de RECETTES de 442 264,63**

## **2°) SECTION de FONCTIONNEMENT**

### **RECETTES**

Reprise de l'excédent de fonctionnement 310 367,99  
Dont :  
Résultat de clôture 2005 : 348 367.76 €  
Affectation du résultat : - 11 259.97 €

**Soit un total de RECETTES de 310 367,99**

### **DEPENSES**

Afin d'équilibrer le budget en dépenses et en recettes de fonctionnement, répartition des dépenses suivant les besoins demandés

Virement de la section fonctionnement à la section investissement 310 367,99

**Soit un total de DEPENSES de 310 367,99**

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir autoriser cette affectation du résultat et cette décision modificative du budget de l'eau.

Le conseil municipal, **par**

**Contre** : 0 voix

**Abstention** : 1 voix (LEBEGUE)

**Pour** : 23 voix

Approuve l'affectation du résultat et la décision modificative du budget de l'eau n°1

## **12/ PARTICIPATION FINANCIERE COOPERATIVE MATERNELLE**

Par lettre en date du 6 Avril 2007, Madame BERTHET, directrice de l'Ecole Maternelle Robert LESOURD informe Madame le Maire de sa participation à l'achat du toboggan de la cour de l'école maternelle

Ce toboggan a été financé par la Commune pour un montant de 8 105.17€. La coopérative scolaire de l'école maternelle propose une participation financière de 3 500 €

La recette sera enregistrée à l'article 1328 du budget en cours après acceptation de cette participation par le Conseil.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter cette participation.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** accepte la participation de la coopérative de l'école maternelle.

## **13/ COMMISSION DE TRANSFERTS DES CHARGES**

Madame le Maire informe le Conseil qu'aucun rapport n'a été transmis, en conséquence, il n'y a pas lieu de procéder à un vote.

#### **14/ AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DU GYMNASSE**

Madame le Maire explique que le gymnase communal en usage depuis de très nombreuses années nécessite des travaux important de réhabilitation et d'extension pour convenir aux normes et besoins actuels d'utilisation.

Il est notamment urgent de procéder au remplacement du sol sportif qui présente un danger réel pour les utilisateurs. Les travaux devront également porter sur un réaménagement des vestiaires et des locaux techniques (changement de la chaudière notamment). Le montant de ces travaux est estimé à 300 000 € TTC.

Le Conseil Général subventionne ces travaux à hauteur de 50 % de leur montant HT.

Madame le Maire sollicite donc le Conseil Municipal pour l'autoriser à demander une subvention au taux maximal au Conseil Général pour l'extension et la réhabilitation du gymnase.

Monsieur BONY dit qu'il y aura sûrement d'autres subventions à rechercher sur ce projet.

Madame le Maire répond que cela sera fait sans toutefois de garantie de résultat.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** autorise Madame le Maire à solliciter une subvention pour la réhabilitation et l'extension du gymnase auprès du Conseil Général.

#### **15/ AUTORISATION DE CONSULTATION POUR UNE MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DU GYMNASSE**

Madame le Maire explique que le gymnase communal en usage depuis de très nombreuses années nécessite des travaux important de réhabilitation et d'extension pour convenir aux normes et besoins actuels d'utilisation.

Il est notamment urgent de procéder au remplacement du sol sportif qui présente un danger réel pour les utilisateurs. Les travaux devront également porter sur un réaménagement des vestiaires et des locaux techniques (changement de la chaudière notamment). Le montant de ces travaux est estimé à 300 000 € TTC.

Afin de mener ce projet à bien, Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de recourir aux services d'un architecte. C'est pourquoi elle sollicite au Conseil Municipal l'autorisation de lancer une consultation afin de confier la mission de réhabilitation et d'extension du gymnase à un architecte.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** autorise Madame le Maire à lancer une consultation afin de confier la mission de réhabilitation et d'extension du gymnase à un architecte.

#### **16/ ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE L'ANCIENNE LAMPISTERIE DE LA SNCF**

Madame le Maire rappelle la délibération n° du 10 novembre 2004 l'autorisant à acquérir pour le compte de la commune la parcelle cadastrée section C n° 60 pour un montant de 15 000 €.

Le montant effectif de cette acquisition étant de 12 135€, et afin de permettre la concordance des montants pour l'enregistrement des actes notariés, il est demandé au Conseil d'accepter une nouvelle délibération au montant de 12 135 €

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** autorise Madame le Maire à à acquérir pour le compte de la commune la parcelle cadastrée section C n° 60 pour un montant de 12 135€.

## **DECISIONS MUNICIPALES:**

- Acquisition pour 350 € d'un pastel réalisé par Madame Guériot, exposé au salon Art 2007 « Un vieux médecin » qui représente le docteur Le Quang qui a longtemps exercé à Bois le Roi.
- Acceptation de dons de matériel informatique de la part de parents d'élèves pour l'école Olivier Métra.

## **INFORMATIONS**

### *Equipements concertés*

Madame le Maire rappelle que les dossiers de chacun des projets sont à la disposition des conseillers.

CLSH : La couverture des bâtiments est en cours.

REHABILITATION DU SITE METRA, SALLES DU CLOS SAINT PERE : Annonce publiée pour la construction des Salles du Clos Saint-Père. Attribution des lots avant les vacances et début des travaux en septembre. Projet des plantations à l'étude avec l'aide du CAUE.

STADE LANGENARGEN : Projet de fresque franco-allemande exposé au Conseil.

ESPACE CULTUREL : Subventions DRAC en attente. Dépôt du PC et APD avant les vacances.

### *Voirie, circulation*

PLACE DE LA GARE : Les travaux ont démarré le 4/06/07 comme prévu, pour une durée de 6 à 7 mois. Bien évidemment le parking SNCF, et le marché resteront accessibles durant les travaux. Une zone bleue est réalisée au début de la rue des Sesçois pour conserver des places pour les clients des commerçants.

ECOMOBILITE 1000 pattes : Le 1000 pattes marche bien ..., et fera l'objet d'un exposé à l'AMF en octobre prochain. Les bénévoles ont accompli un service quotidien et l'accompagnement des enfants à l'école est un vrai succès grâce à eux et aux services.

RD 138 : Date non précisée pour les travaux de la deuxième tranche : tourne à gauche rue de la République et allée forestière entre la Croix de Vitry et la maison forestière.

EPCI : Au Conseil communautaire du 23/04/07, le compte administratif a été refusé par une large majorité, la présidente a retiré de l'ordre du jour l'affectation du résultat, les budgets primitifs de l'EPCI et du SPANC.

## **URBANISME**

PLU : enquête publique du 28/05/07 au 28/06/07

## **AGENDA**

Elections législatives les 10 et 17 juin

Fermeture de la bibliothèque le dimanche 17 juin

Le site internet de la Ville est régulièrement actualisé et enrichi : l'ordre du jour et les CR des Conseils, le règlement du PLU, les formulaires d'inscription des services périscolaires ... à suivre en ligne.

**Prochain conseil : le mercredi 4 juillet.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, il est 22h30.**